



Les sept principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les Principes Fondamentaux constituent le **fondement du Mouvement** ; ils fixent son **orientation, son éthique, sa raison d'être et sa nature particulière**. Ils garantissent la **cohésion interne** du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont le **rayonnement est universel**. Ces sept principes constituent idéalement et logiquement un tout cohérent. Dans leur globalité ils sont la "**charte**" **caractérisant le Mouvement** et constituent sa spécificité, voire son caractère réellement unique. (*Hans Haug "Humanité pour tous"*)

Humanité	<i>Notre mission</i>
Impartialité	<i>Principes de comportement</i>
Neutralité	
Indépendance	
Volontariat	<i>Principes d'organisation</i>
Unité	
Universalité	

Les principes fondamentaux ont été proclamés par la **XXème conférence internationale** de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Vienne, 1965. Ce texte révisé est contenu dans les **statuts du Mouvement** international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adopté par la **XXVème Conférence internationale** de la Croix-Rouge, Genève, 1986.

Maquette :	Bruno Parent	Copyright pour les illustrations : les dessinateurs et le maquettiste ; excepté pour les illustrations du journal «Diffusion» qui appartient à la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Tous droits réservés. Aucun dessin ne peut être reproduit ou diffusé sans autorisation préalable du maquettiste.
Illustrations :	Journal Diffusion	
	Lydia Louette	
	Bruno Mercier	
	Marc André Ventura	



Samaritains de Vernier



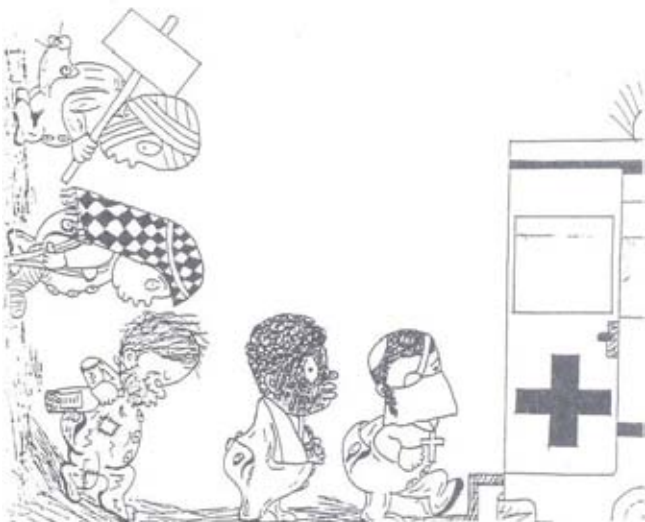
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité :

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international, s'efforce **de prévenir et d'alléger en toutes circonstances la souffrance des hommes**. Il tend à **protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine**. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.



Journal «DIFFUSION»



LYDIA LOUETTE

Impartialité :

Le Mouvement ne fait **aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique**. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité :

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement **s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses** d'ordre politique, racial, religieux et idéologie.



Journal «DIFFUSION»



Samaritains de Vernier



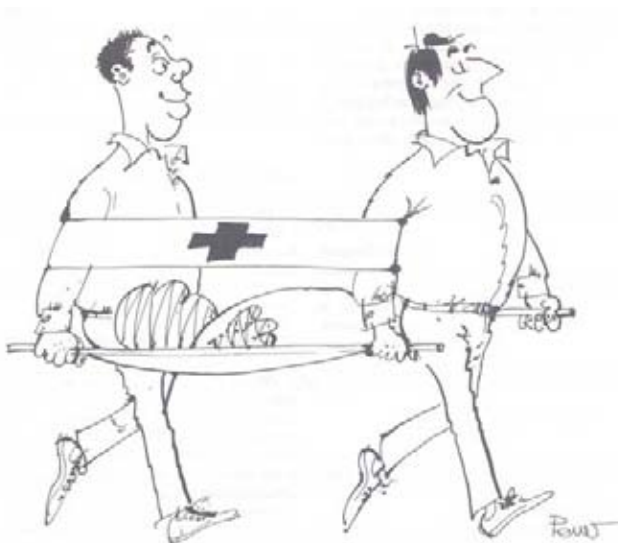
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Volontariat :

Il est un Mouvement de secours **volontaire**
et désintéressé.



MARC ANDRE VENTURA



Journal «DIFFUSION»

Unité :

Il ne peut y avoir qu'une **seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays.**

Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité :

Le **Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, **est universel.**



BRUNO MERCIER